

4.2 Investissements de l'industrie pour protéger...

En 2018, 39 % des établissements industriels employant 20 salariés ou plus ont réalisé des investissements ou des études pour protéger l'environnement. Ils y ont consacré 1,5 milliard d'euros (+ 11 % par rapport à 2017), dont 78 % pour les investissements et 22 % pour les études (figure 1). 89 % des établissements de 500 salariés ou plus ont engagé de telles dépenses antipollution contre 27 % des établissements de 20 à 49 salariés. Ces grands établissements réalisent 27 % des dépenses réalisées, alors qu'ils ne comptent que pour 2 % des établissements étudiés. Les investissements augmentent de 10 % en 2018, après une baisse de 3 % en 2017 (figure 2).

Les investissements antipollution sont de deux types : les investissements spécifiques, qui représentent 88 % des montants en 2018, et les investissements intégrés. Les investissements spécifiques correspondent à des achats de matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement et n'impliquent pas de modification du processus de production. Les investissements intégrés correspondent, eux, aux coûts liés à l'adoption de technologies dites « propres ».

Quatre secteurs concentrent 69 % des dépenses engagées : l'énergie (458 millions d'euros), la chimie (253 millions d'euros), les industries agroalimentaires (218 millions d'euros) et la métallurgie-produits métalliques (114 millions d'euros).

En un an, les investissements du secteur de l'énergie augmentent de 8 %. Le recul des

investissements intégrés (- 16 %) est largement compensé par la hausse des investissements spécifiques (+ 11 %). Les investissements augmentent le plus dans les industries agroalimentaires (+ 18 %), où croissent à la fois les investissements spécifiques et intégrés.

En 2018, 46 % des investissements antipollution visent à éviter ou à limiter les effets de l'activité sur la qualité de l'air : en agissant sur la protection de l'air (26 %) ou, via les émissions de gaz à effet de serre, sur l'équilibre du climat (20 %) (figure 3). Pour mémoire, la France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et, avec la loi Énergie et climat adoptée en 2019, à atteindre la neutralité carbone en 2050 en divisant les émissions par un facteur supérieur à six par rapport à 1990. 15 % des investissements antipollution sont consacrés au domaine des eaux usées, 9 % à 14 % à chacun des domaines des sols, des déchets ou des paysages, tandis que seuls 2 % des investissements visent à réduire les bruits.

47 % des investissements spécifiques sont destinés au prétraitement, au traitement ou à l'élimination de la pollution (figure 4). Ils visent à réduire les dommages des activités sur l'environnement. La prévention des pollutions est le deuxième enjeu des investissements spécifiques avec 41 % des dépenses, ce qui traduit une volonté des établissements d'agir en amont dans le processus de production. ■

Définitions

L'enquête Antipol relative aux dépenses réalisées par les établissements pour lutter contre la pollution porte sur les investissements dans des matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement, ainsi que dans des achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale. Les investissements de renouvellement des équipements qui ne sont pas dédiés à lutter contre la pollution, mais qui bénéficient de technologies plus propres, réduisant les nuisances environnementales, ne font pas partie du champ de l'enquête. Le champ couvre les établissements actifs de 20 salariés ou plus appartenant à l'industrie extractive, manufacturière ainsi qu'à la production d'électricité (sections B, C et D). Elle est adossée à un règlement européen.

Pour en savoir plus

- « Les investissements pour protéger l'environnement augmentent en 2018 », *Insee Focus* n°194, juin 2020.
- « Les études et investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement en 2017 », *Insee Résultats*, novembre 2019.

1. Dépenses en faveur de l'environnement dans l'industrie en 2018

en millions d'euros

	Investissements pour protéger l'environnement			Études		Ensemble des dépenses
	Spécifiques ¹	Intégrés ²	Ensemble	En vue d'un investissement	Autres études	
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	280	26	306	21	131	458
Industrie chimique	198	5	203	26	24	253
Industrie agroalimentaire	160	28	188	22	8	218
Métallurgie et produits métalliques	78	11	89	20	6	114
Industrie des produits minéraux	41	10	51	5	3	59
Bois et papier	37	10	48	6	3	56
Production de combustibles et de carburants	74	4	78	1	1	80
Autres industries	179	43	222	39	16	277
Ensemble	1 047	138	1 185	139	192	1 516

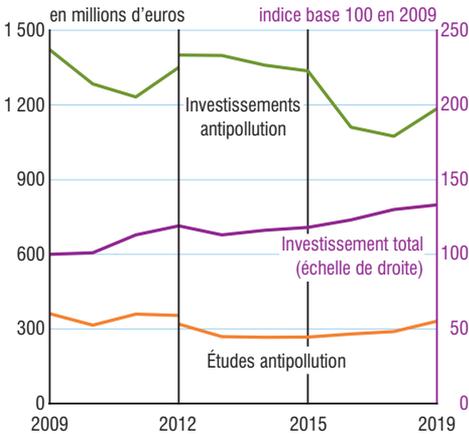
1. Entièrement dédiés à la protection de l'environnement.

2. Surcoûts liés à l'intégration dans la production de produits ou procédés moins polluants que les standards disponibles sur le marché.

Champ : France, établissements industriels de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol).

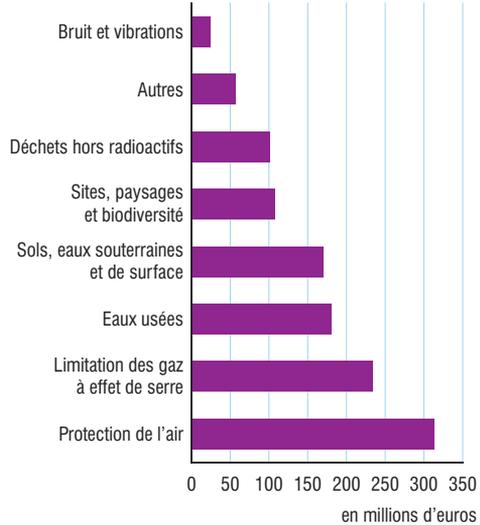
2. Évolution des investissements et des études antipollution



Champ : à partir de 2012, France, industries extractive et manufacturière, y compris artisanat commercial et énergie, établissements de 20 salariés ou plus ; avant 2012, France, industries extractive (hors extractions de houille et d'hydrocarbures) et manufacturière (hors artisanat commercial), établissements de 20 salariés ou plus.

Sources : Insee, enquête Antipol ; SSP, enquête de conjoncture pour l'évolution de l'investissement dans l'industrie.

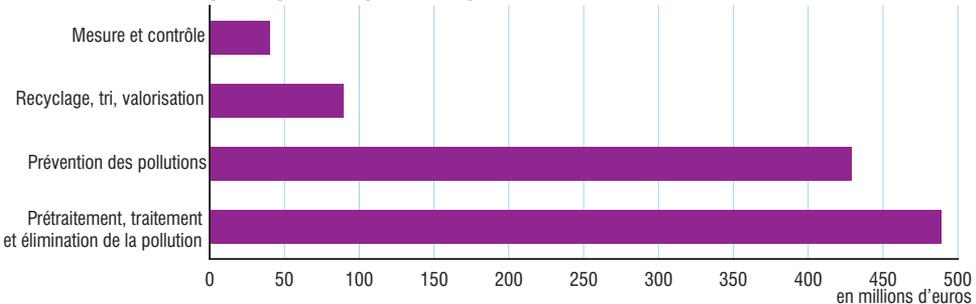
3. Investissements antipollution par domaine en 2018



Champ : France, établissements industriels de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, enquête Antipol.

4. Investissements spécifiques antipollution par nature en 2018



Champ : France, établissements industriels de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, enquête Antipol.